



Déclaration des élus SNES - SNEP - SNESUP / FSU CAPA classe exceptionnelle des agrégés - 28 juin 2019

Le Ministre a annoncé le report du DNB en raison de la canicule. Dans le communiqué de presse confirmant cette décision, le Ministre justifie cette décision par la nécessité de garantir la sécurité des élèves, mais il n'a pas un mot pour les personnels qui étaient aussi pourtant concernés puisqu'eux aussi devaient rester « dans des salles surchauffées durant plusieurs heures » ! Les épreuves orales anticipées du bac qui se tiennent cette semaine ne sont pas concernées par la décision ministérielle, Jean-Michel Blanquer rappelant qu'« il revient aux chefs de centre de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant d'assurer une passation des épreuves dans de bonnes conditions ». C'est faire bien peu de cas des examinateurs qui restent plusieurs heures dans la même salle. Quel mépris !

Par son obstination à vouloir imposer ses vues et refuser toute discussion, le Ministre est responsable de la colère qui s'exprime actuellement. Le SNES, le SNEP et le SNESUP dénoncent les conditions dans lesquelles se déroulera la rentrée 2019 et plus généralement la dégradation sans précédent des conditions de travail et d'étude en collège comme en lycée (imposition de formation continue pendant les vacances, augmentation des effectifs, deuxième HSA imposable, inclusion sans les moyens nécessaires, conséquence des réformes des lycées et du bac sur les emplois du temps, suppressions de postes...) ainsi que la faiblesse des salaires. Pour l'instant, la canicule reste sans effet sur le point d'indice, toujours gelé.

C'est la raison pour laquelle une large intersyndicale du second degré appelle à faire grève lundi 1^{er} juillet pour le retrait des réformes des lycées et du baccalauréat, le retrait de la loi Blanquer et du projet de loi « Fonction publique », une augmentation significative des rémunérations, des créations et non des suppressions de postes (36 000 élèves en plus, 2650 postes en moins à la rentrée prochaine dans le Second degré), l'abandon de la formation obligatoire pendant les vacances scolaires.

Pour ce qui est de la classe exceptionnelle, en particulier, si le Ministère a cette année pris en compte de nouvelles conditions d'inscription au premier vivier qui sont accessibles à l'ensemble des collègues (tutorat, éducation prioritaire, formation), nous déplorons le fait que la liste des établissements relevant de l'éducation prioritaire ait été dévoilée très tardivement, ce qui exclut de fait des collègues qui auraient été éligibles au titre de ce vivier. De plus, ces conditions restent encore trop restrictives pour garantir à terme une véritable démocratisation de l'accès à ce grade.

Ainsi les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent être revues dans le sens d'un accès élargi pour garantir à tous nos collègues une réelle revalorisation de la fin de carrière : changer le ratio de promotions entre les deux viviers, afin de promouvoir plus de collègues en fin de carrière, élargir encore les conditions d'accès au premier vivier, avec la prise en compte de nouvelles situations comme celle des collègues TZR, organiser réellement, comme le demande la note de service, la « rotation » des promotions de façon à ce que les futurs départs en retraite (et à ce titre, nous restons très attentifs aux carrières longues) permettent de nouvelles promotions à partir de 2020, rééquilibrer le barème actuel qui donne un poids trop important à l'avis rectoral, d'autant plus que l'attribution de ce dernier nous interroge parfois au regard des avis des évaluateurs primaires.

Enfin, nous restons vigilants à ce que les promotions tiennent compte de l'équilibre femmes/hommes et de l'équilibre entre les disciplines.

Nous remercions les services pour la qualité des échanges autour des questions de promotion et la qualité des documents. Nous connaissons leur charge de travail et partageons avec eux ce statut de fonctionnaire auquel nous sommes tant attachés.